

**OBJET :
VERSEMENT
AVANCES SUR
SUBVENTIONS
2019 A
ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01 FEV. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN
Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Absents :

M. LINOUE Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique
Chaurien et de l'Office du Commerce Chaurien, M. le Maire propose à
l'Assemblée de verser une avance sur la subvention 2019 à ces structures :

* dans la limite de 25 000 € pour le COC.

* dans la limite de 25 000 € pour le ROC.

* dans la limite de 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2019 et sera
déduite de la subvention votée prochainement.

Vu la Commission des Finances en date du 24 janvier 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de M. le Maire,

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2019 de 25 000 € au COC, de 25 000 € au ROC et de 25 000 € à l'OCC.

PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2019 sur l'article 6574 et déduite de la subvention 2019 votée prochainement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

